

Consultation

# Nationale Masques KN95



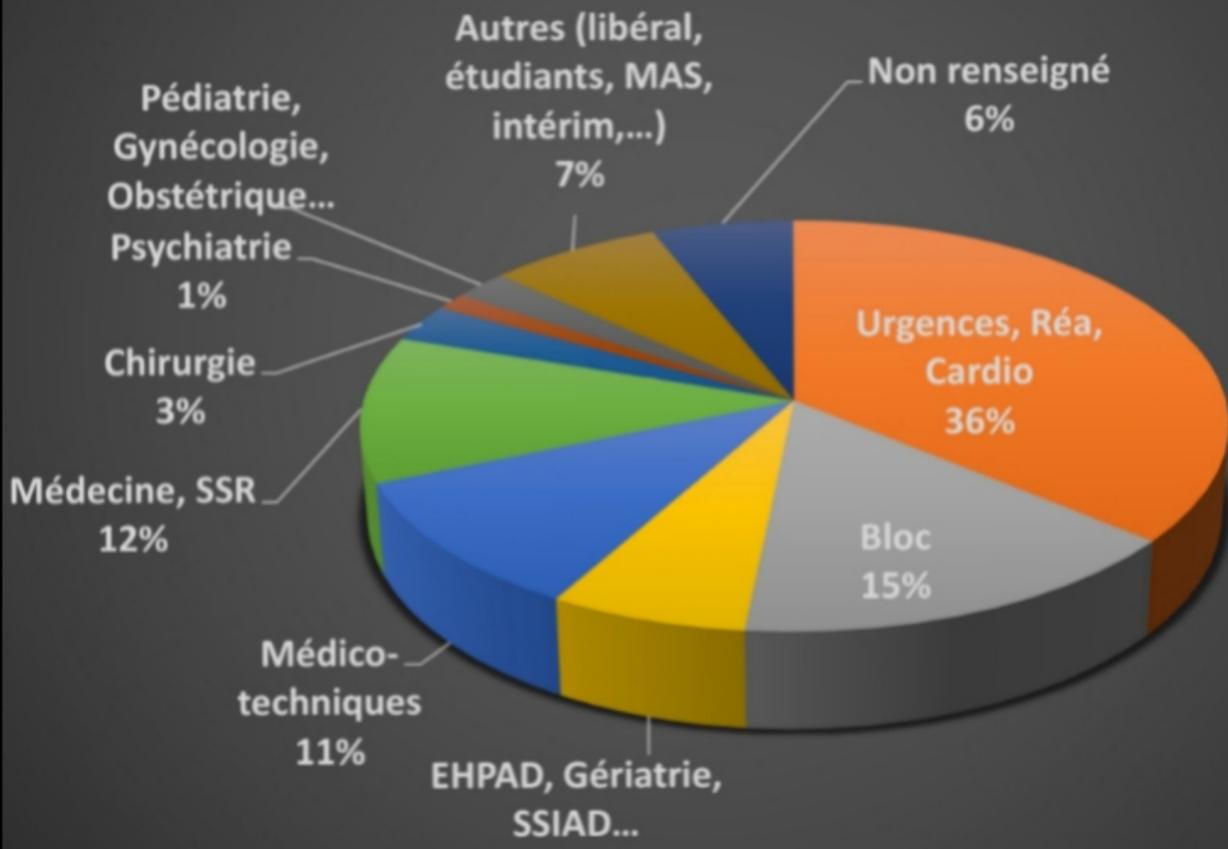
L'apparition de plusieurs clusters dans des établissements hospitaliers a mis en évidence de sérieux doutes concernant les masques à la norme chinoise KN95 provenant des stocks d'État.

Le Collectif Inter Urgences et le Collectif Inter Blocs ont lancé une consultation Nationale en ligne concernant ces masques.

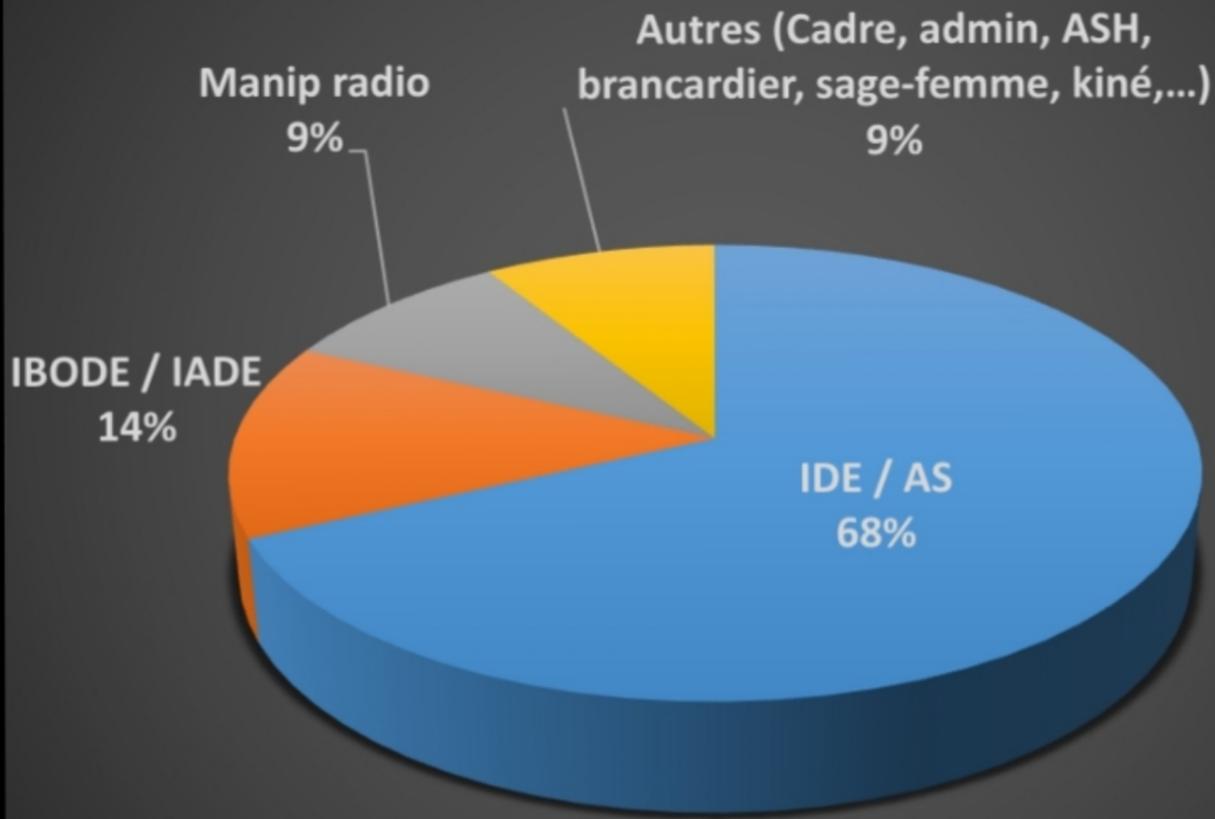
Cette consultation a recueilli 447 réponses de la France entière.

Il ne s'agit pas d'une étude scientifique mais plutôt d'une photographie sur le territoire de l'utilisation des masques KN95.

## Répartition des personnels interrogés par service

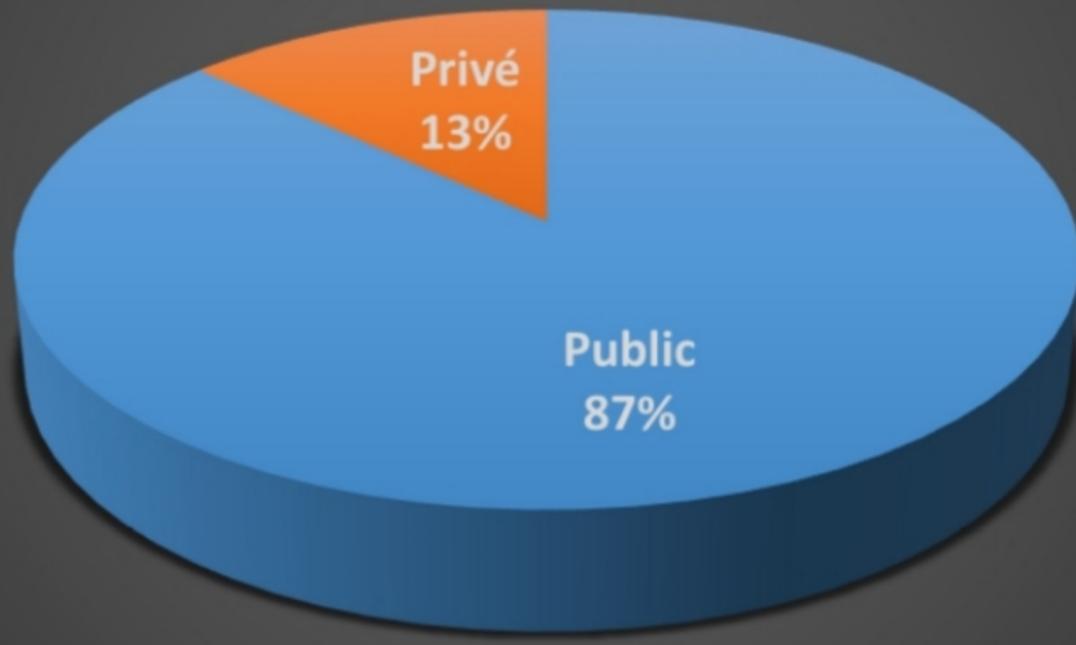


## Répartition catégorie socio-professionnelle

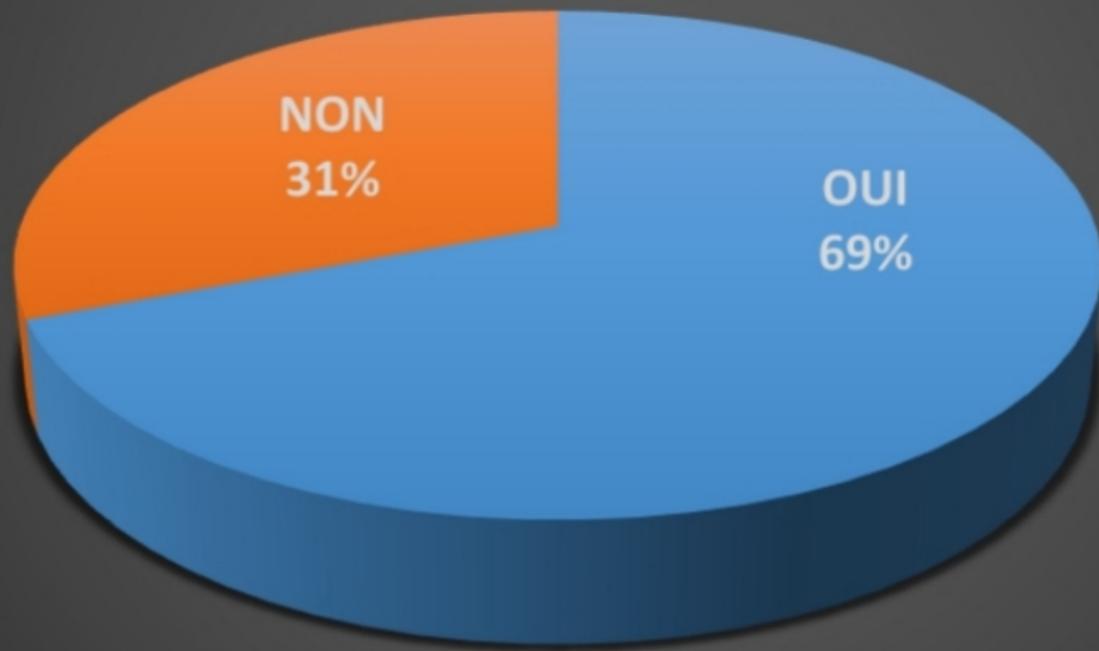


# KN95

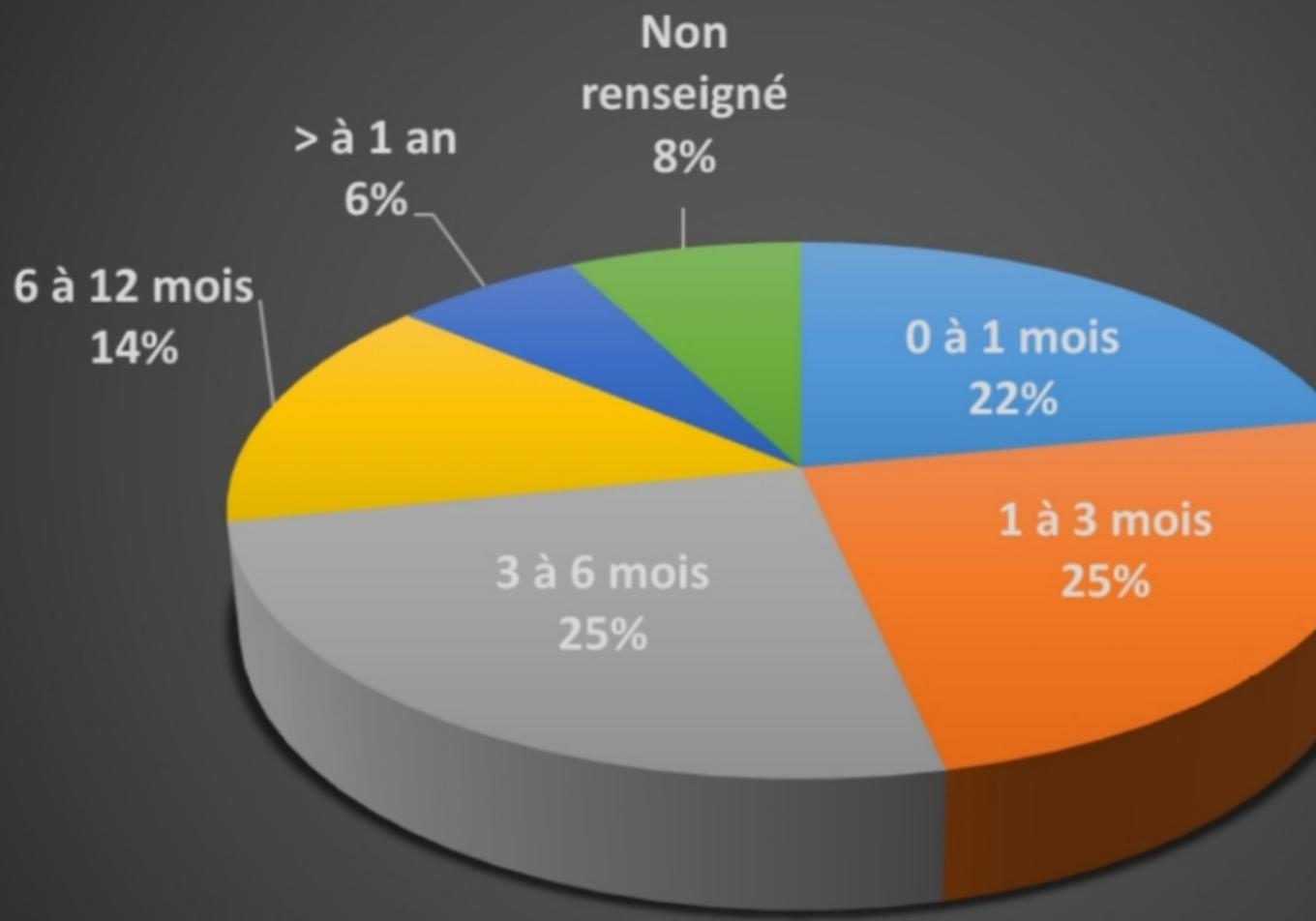
## Répartition privé-public



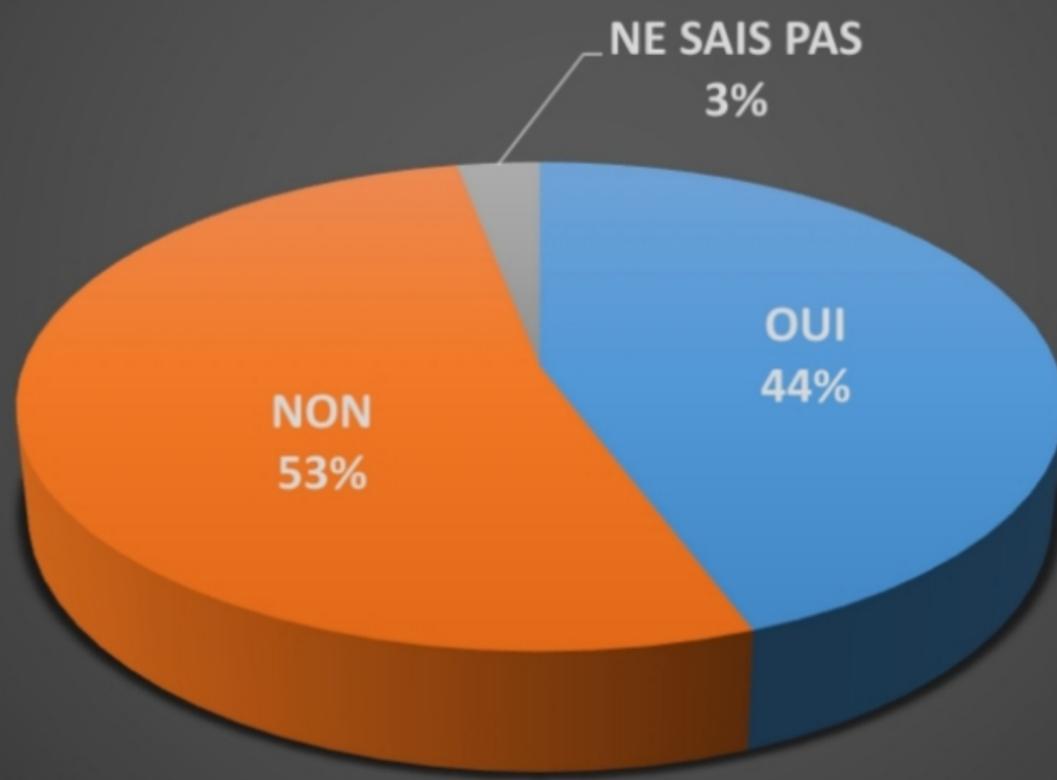
## Mise a dispositon des masques KN95



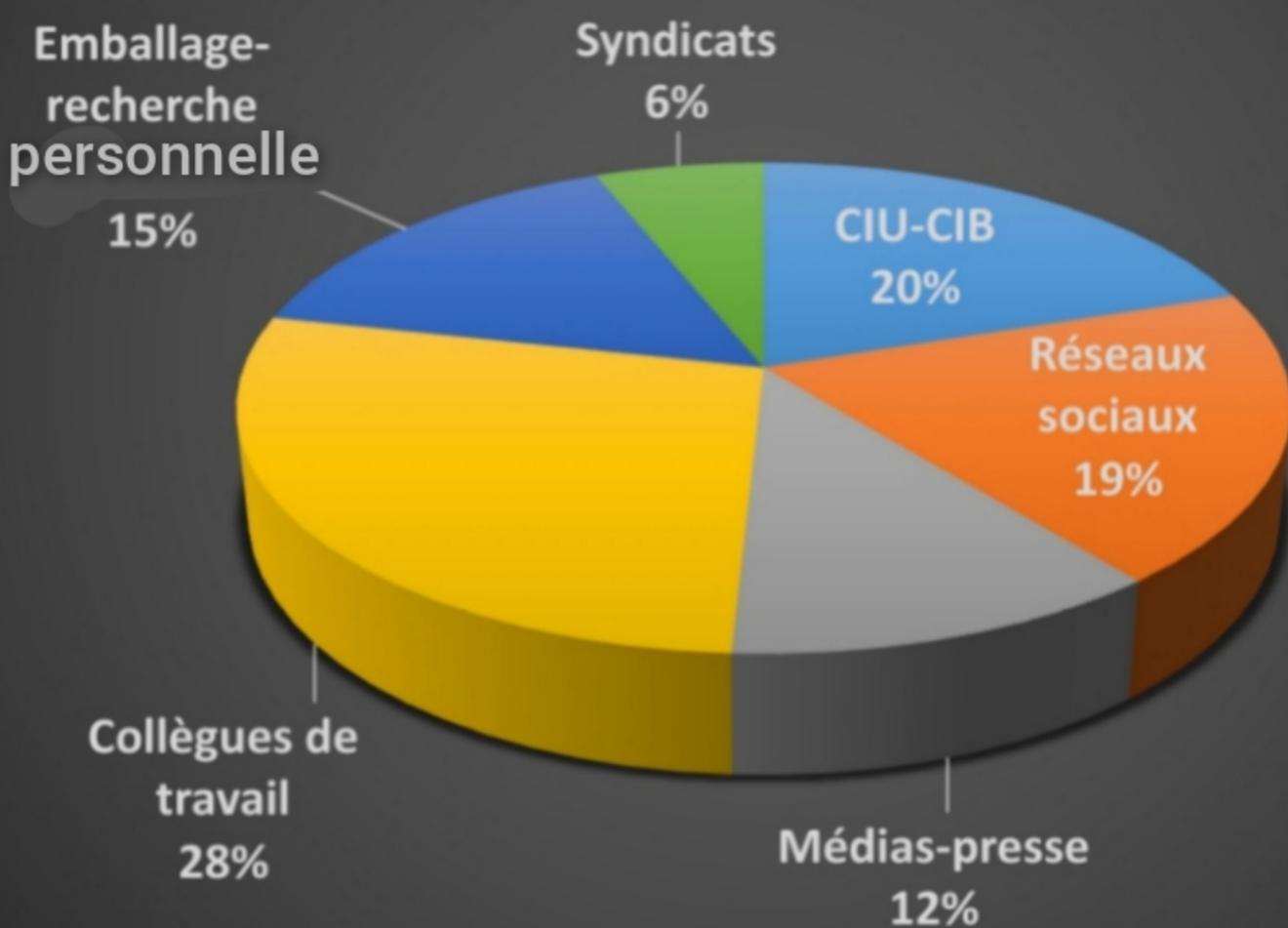
## Durée de mise à disposition des masques KN95



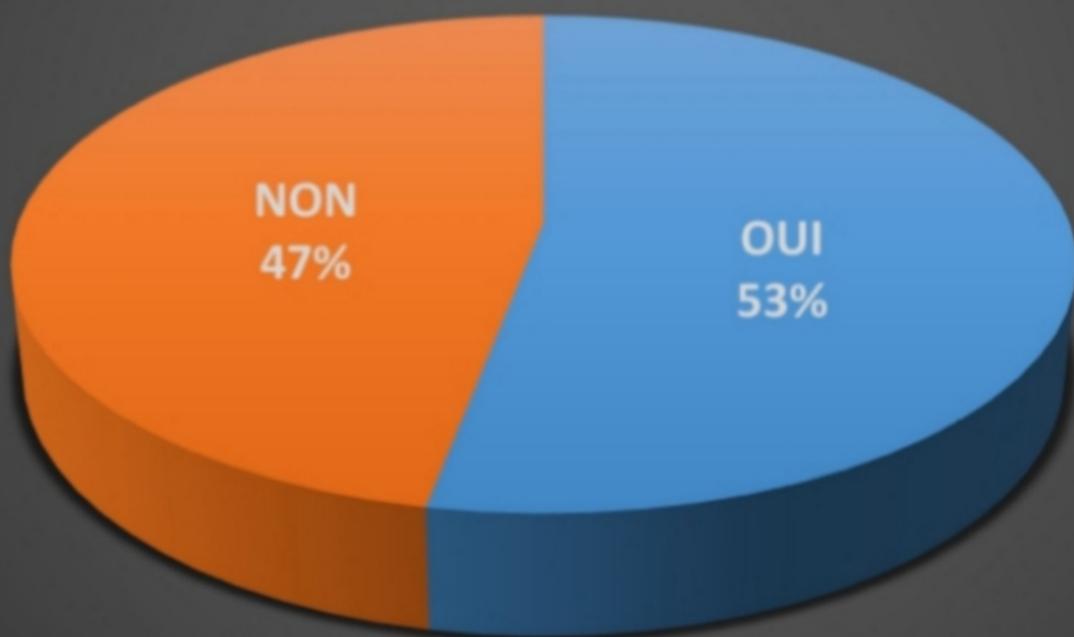
## Connaissance de la non conformité éventuelle des masques KN95



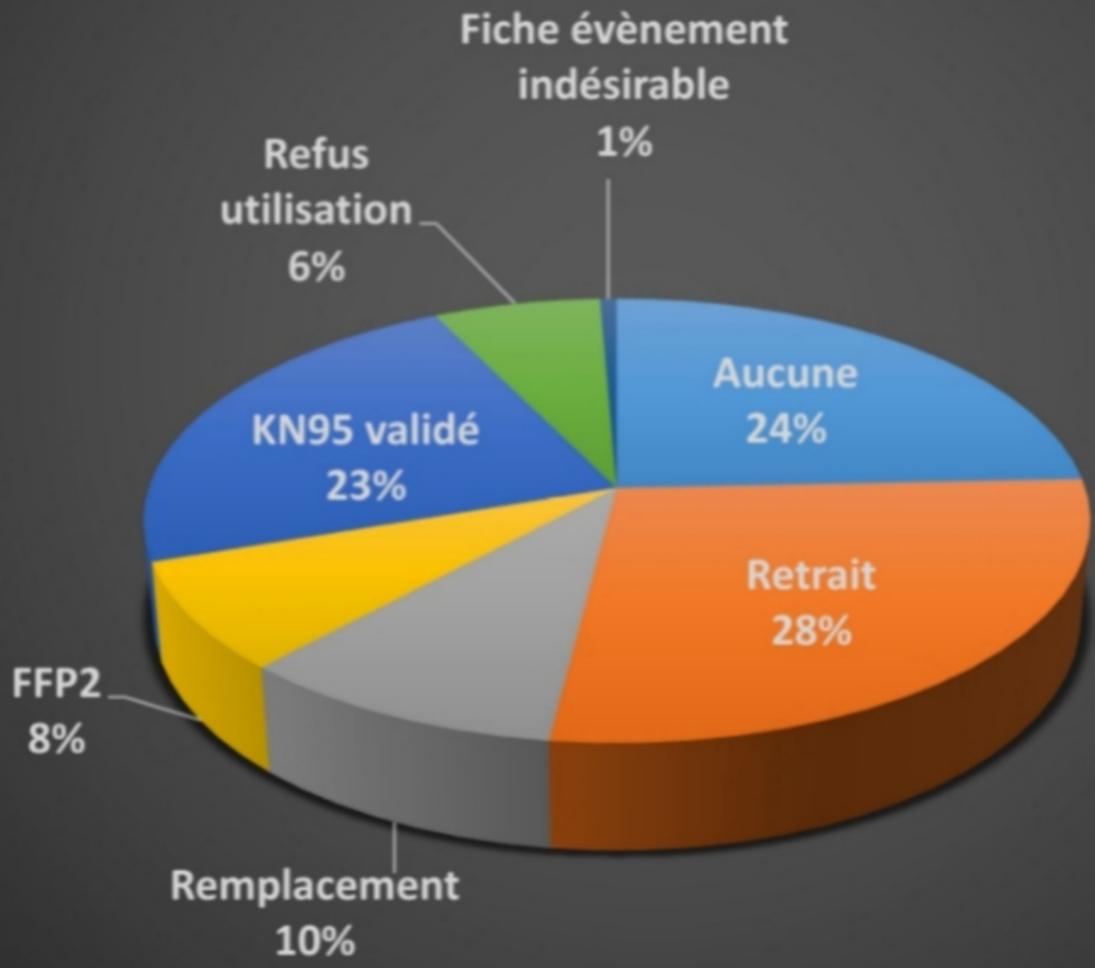
## Source de la non conformité éventuelle des masques KN95



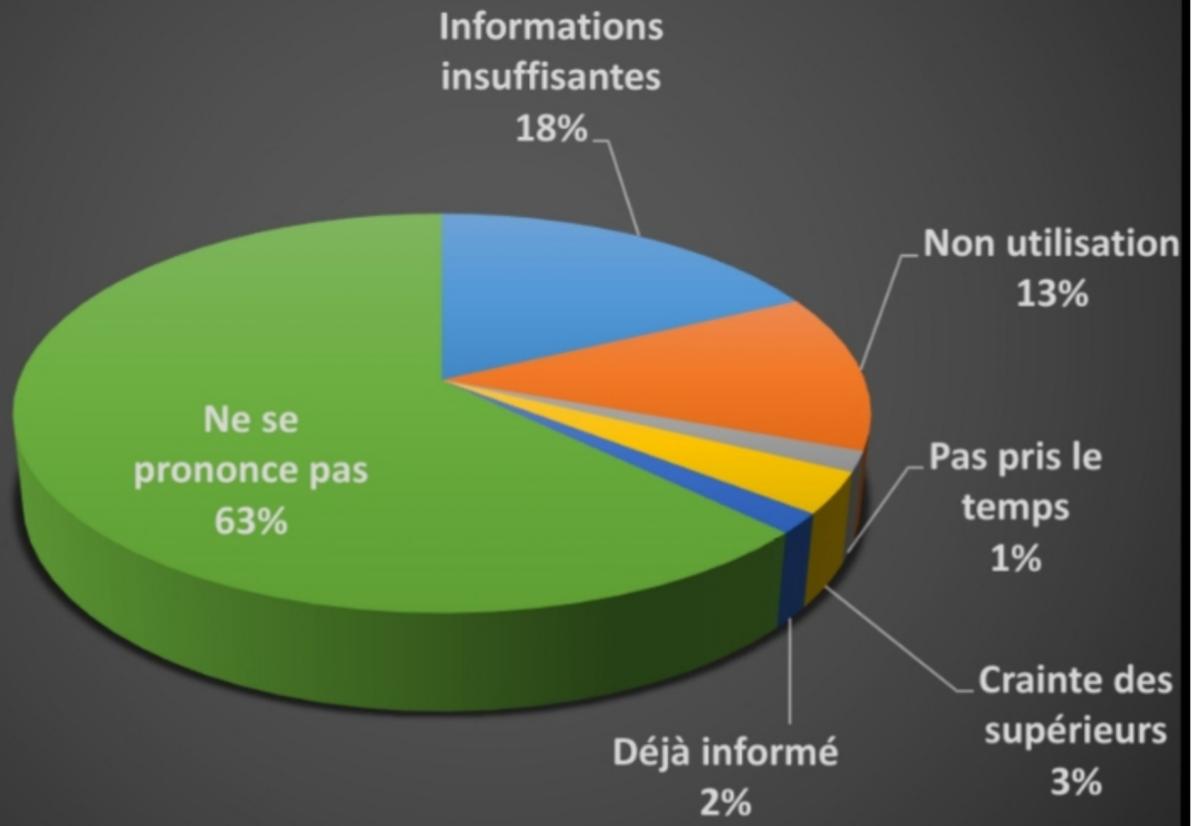
## Alerte à l'encadrement



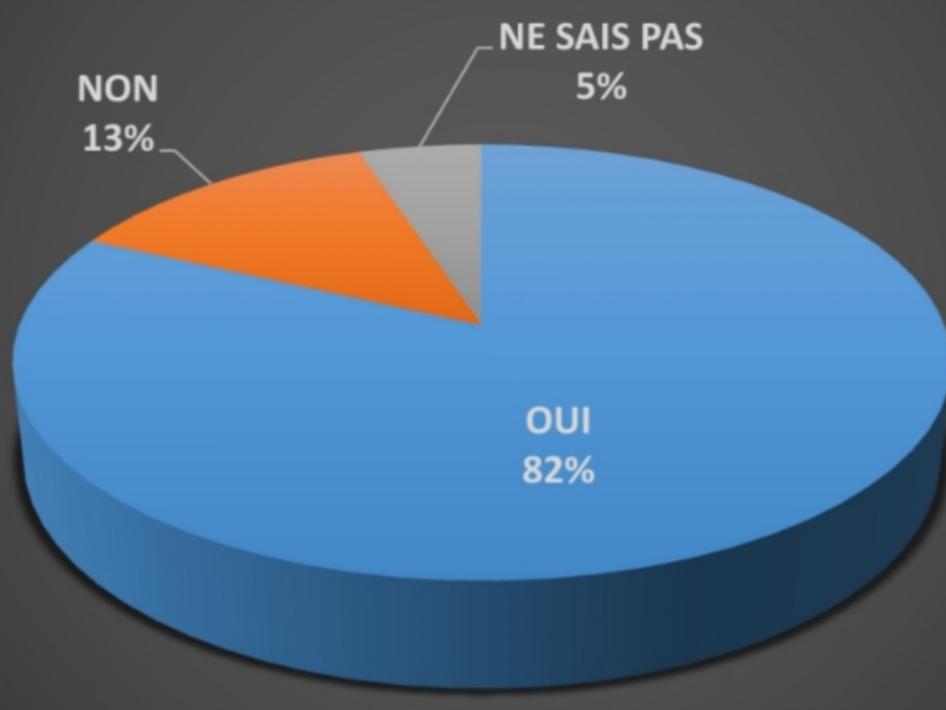
## Actions mises en place suite à l'alerte à l'encadrement de la non conformité éventuelle des masques KN95



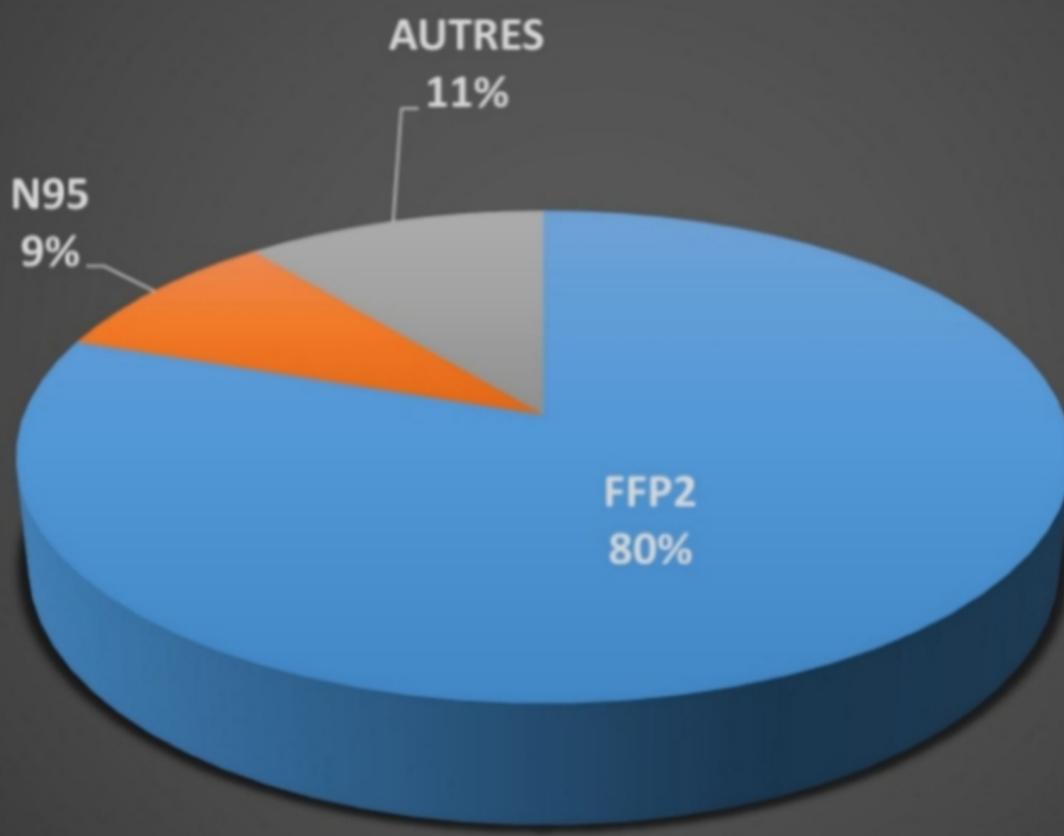
## Raisons de la non alerte à l'encadrement



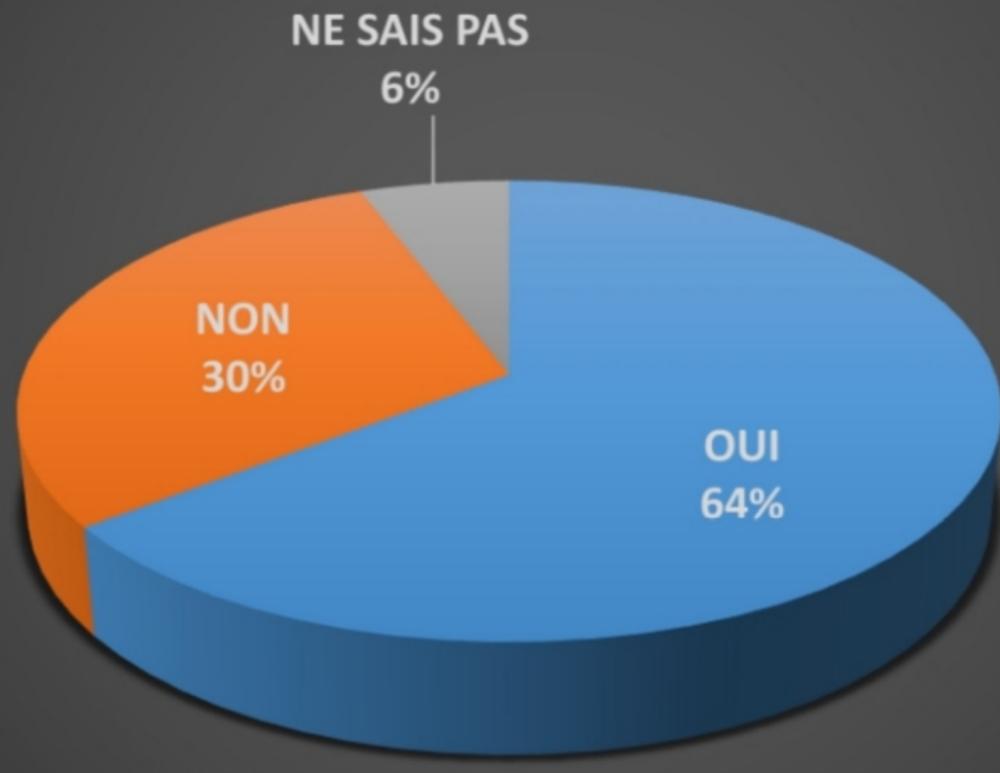
## Autres appareils de protection respiratoire (APR)



## Autres types appareils de protection respiratoire (APR)



## Cluster ou contamination à la COVID-19 dans votre service



Face à la pénurie de masques FFP2 en début de pandémie dans notre pays, le ministère des solidarités et de la santé a publié le 23 avril 2020 une instruction interministérielle autorisant l'importation jusqu'au 1 septembre 2020 de masques KN95 fabriqués en Chine et leur utilisation de manière dérogatoire jusqu'en mars 2021.

Cette dérogation provisoire tend à prouver que la fiabilité de ces masques ne correspond pas à l'exigence de sécurité en France.

De nombreuses questions et de forts doutes ont été émis par les soignants quant à l'efficacité qu'offre ces masques et à l'exigence de sécurité indispensable qu'ils doivent obligatoirement conférer dans l'exercice de leur fonction.

L'apparition de nouveaux variants avec un pouvoir de transmission plus important et l'apparition de clusters dans de nombreux hôpitaux laissent à penser que la qualité des masques à la norme chinoise KN95 est aléatoire.

Pour rappel, le code du travail impose aux employeurs d'être garants de la sécurité physique et morale des employés. Le masque KN95 ne répond pas à l'ensemble des normes françaises obligatoires notamment pour la partie filtration bactérienne. De plus, il ne permet pas d'être totalement hermétique sur beaucoup de visage ce qui le rend inefficace en terme d'étanchéité alors même qu'ils sont censés apporter une protection équivalente aux masques FFP2 à la norme européenne NF EN 149 : 2001+A1:2009.

Les masques KN95 continuent toujours d'être en circulation dans les établissements de santé malgré les alertes répétées et le retrait de nombreux d'entre eux des services de soins.

Les encadrements et directions réfractaires qui refusent de faire expertiser les KN95 assurent, sans preuves scientifiques à l'appui, qu'il n'y a aucun problème et se retranchent derrière des directives officielles pour justifier dans leur validation.

Pourtant, il apparaît que la conformité des masques à la norme KN95, fournis depuis avril, ne semble plus avoir été vérifiée par les laboratoires européens et ne se fait seulement que sur dossier déclaratif de chaque fabricant chinois.

Aux Etats-Unis, la Food and Drug Administration (FDA) a retiré les autorisations de commercialisation de certain fabricant de Chine !

D'après les résultats de notre consultation nationale, nous ne pouvons établir de lien direct entre l'apparition de clusters et l'utilisation des masques KN95. Tout comme les directions ne peuvent se permettre de mettre en avant le taux de contamination des soignants à la COVID-19 et le non respect des gestes barrières, voire même d'affirmer que les contaminations ont eu lieu à l'extérieur.

Seule une étude scientifique sérieuse pourrait valider ou invalider cette hypothèse.

Cependant, il n'est pas acceptable que des masques dont la qualité et la sécurité sont douteuses soient mis à disposition des soignants du fait d'une pénurie ou pour des raisons économiques.

Nous demandons au ministère une expertise sur ces masques et leur retrait de tous les établissements au nom du principe de précaution.